

FLASH INFOS

4 septembre 2017

Compensation de la hausse de la CSG pour les agents publics : « le temps, c'est de l'argent ! »

Le gouvernement a annoncé par communiqué de presse le 23 août 2017 que la hausse de la CSG de 1,7 point allait être mise en place dès le 1^{er} janvier 2018 comme prévu. En revanche, la suppression des cotisations salariales pour les salariés du secteur privé qui devait compenser cette hausse de la CSG, **ne va pas être mise en place « en même temps » mais « en deux temps »**. Une partie le 1^{er} janvier 2018, une autre à l'automne 2018.

Alors que le ministre de l'Action et des Comptes publics avait donné l'assurance lors du premier Conseil Commun de la Fonction Publique le 10 juillet 2017 que cette hausse de la CSG serait « compensée » pour les fonctionnaires (qui ne bénéficieront pas de la suppression des cotisations « maladie » et chômage » à l'instar des salariés du secteur privé), le communiqué publié le 23 août 2017 renvoie la décision à des « discussions » qui auront lieu à l'automne 2017.

Cependant, à la lumière des dernières décisions prises par ce gouvernement à l'encontre des agents publics (gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, incertitudes sur le protocole PPCR,...) et du flou entretenu sur ces fameuses « compensations » qui devraient être accordées aux fonctionnaires, il y a malheureusement tout lieu de s'inquiéter ...

➔ Pour l'heure, quand on parle de « **compensation** » **selon un calendrier**, il y a usage impropre du mot. Car « compenser » signifie « neutraliser » notamment un inconvénient. Quand on prévoit au contraire un « calendrier de la compensation », qui va s'étaler dans le temps à partir du 1^{er} janvier 2018, le risque est grand qu'il n'y ait pas de compensation de la CSG supplémentaire recouvrée dès le début de l'année prochaine. Autrement dit, tout calendrier de l'espèce semble antinomique avec toute compensation réelle. Et d'aucuns ne pourront s'empêcher de rêver au « en même temps » entendu pendant la campagne présidentielle, expression qui semble s'être évaporée du vocabulaire gouvernemental...

Pour la CGC-Centrale, **la compensation de la hausse de la CSG doit être intégrale et pérenne**. Par le biais de la Fédération CFE-CGC des Services Publics qui sera associée aux discussions ministérielles, nous agissons pour que les agents ne subissent pas une nouvelle perte de leur pouvoir d'achat.